

AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NO 295-2022
CONCERNANT LE BRÛLAGE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022, le conseil a adopté le règlement 295-2022 concernant le brûlage.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Harrington ce 14^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux.



France Bellefleur, CPA, CA

Directrice générale et greffière-trésorière
